



Pétition

SEMESTRIALISATION: UN AN ÇA SUFFIT !

*Monsieur le Ministre,
Monsieur le Président de l'Université,
Mesdames et Messieurs les Directeurs d'UFR,
Mesdames et Messieurs les membres du CA , du CEVU et des conseils
d'UFR*

*La semestrialisation prévue par l'arrêté Bayrou de 1997 a été appliquée
à la rentrée 1999. Au bout d'un an, nous constatons que la semestrialisation*

- menace la cohérence des enseignements*
- remet en cause le sérieux des examens*
- bouleverse le calendrier universitaire en étendant démesurément les
périodes d'examens aux dépens des périodes d'enseignement.*

*— favorise le bachotage aux dépens d'un véritable travail
universitaire.*

*– remet en cause le contrôle terminal et donc le statut des étudiants
salariés*

*Nous n'avons en revanche constaté aucun avantage à ce changement,
susceptible de compenser au moins partiellement ces cinq inconvénients.*

*Nous demandons donc au ministre d'abroger l'arrêté en question, à
Monsieur le Président et aux membres des conseils de l'Université d'appuyer
cette demande, et en attendant de prendre toutes les mesures nécessaires pour
limiter les effets désastreux de la semestrialisation à Paris IV.*

*À signer dans les amphis, dans
le hall ou au local de l'UNEF
Paris IV (AGEPS)*

*Sorbonne au pied de l'esc. H, à côté du nouveau services des
Bourses (salle 121), Tolbiac: B905, Clignancourt à gauche en
sortant des amphis, Malesherbes salle 113,
tél: 01-40-46-32-27 (répondeur),
<http://paris4.unef.org> (paris4@unef.org)*



*Pour plus d'infos, demandez-nous Trait
d'Union n°16*